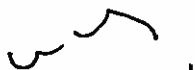


12 OCT. 2017

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MAIRIE DE
RUMILLY-EN-CAMBRESIS

Le Ministre d'Etat



Paris, le 04 SEP. 2017

Monsieur le Ministre,

Vous avez adressé au ministère de l'Intérieur le dossier de demande d'aide financière de l'Etat présentée, au titre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat, par la commune de RUMILLY-EN-CAMBRESIS afin de lui permettre de réaliser la rénovation de l'éclairage public place du 19 Mars 1962 et rues Henri Barbusse et Pasteur.

Conformément à votre souhait, l'Etat accordera à cette commune une subvention pour travaux divers d'intérêt local de 5 000,00 € sur le programme 122 action 01 du budget du ministère de l'Intérieur.

L'autorisation d'engagement relative à ce projet sera prochainement notifiée à la préfecture du Nord.

J'appelle votre attention sur le fait que cette subvention est attribuée au projet évoqué ci-dessus et que, conformément à la réglementation en vigueur, en cas de non réalisation de l'opération, la subvention correspondante sera définitivement annulée.

J'ajoute qu'en cas de réalisation partielle ou à un coût inférieur au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, le taux de subvention inscrit dans l'arrêté, soit 11,58 %, sera, lors du versement de l'aide financière de l'Etat, appliqué au coût réel de l'opération, sans possibilité de réaffectation de la somme non utilisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.



Gérard COLLOMB

Monsieur Jacques LEGENDRE
Ancien Secrétaire d'Etat
Sénateur du Nord